

Grand Conseil : explosion de l'aide sociale

A l'heure actuelle, il n'y a qu'une priorité : la lutte contre l'inégalité et la pauvreté.

En effet, les taux de chômage et d'aide sociale explosent dans le canton de Neuchâtel. Ainsi, une augmentation de plus de 35% est prévue entre 2009 et 2010, rien que pour l'aide sociale. Différents facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette situation, mais je me permettrai de les exposer en temps voulu.

Je m'autorise néanmoins à mettre pour le moment une réponse de la Conseillère d'Etat, Gisèle Ory (ou plutôt de ses services), concernant cette problématique particulièrement préoccupante. Gisèle Ory n'a pas hérité du ministère le plus facile, mais ses convictions et son expérience dans le domaine sociale nous autorise à penser qu'elle fera tout son possible pour mener à bien sa tâche. En attendant, ses services se sont reposés sur une réponse de breton, déjà publiée il y a quelques mois.

29 septembre 2009

09.395

Question Cédric Dupraz**Aide sociale: explosion et rétablissement?**

Dans son communiqué de presse sur le budget du 28 septembre 2009, le Conseil d'Etat stipule que "les charges d'aides individuelles ont dû être augmentées face à la crise. L'aide matérielle a notamment bondi de 61,5 millions au budget 2009 à 80,7 millions pour le budget 2010".

Dès lors, d'une part, cette augmentation résulte-t-elle uniquement de l'accroissement du nombre de dossiers ouverts ou comprend-elle également le rétablissement du montant d'aide matérielle minimale de 2005?

D'autres part, quelles stratégies le Conseil d'Etat pense-t-il mettre en place pour maîtriser cette situation, qui touche de plus en plus de personnes?

Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 31 mars 2009

On s'accorde généralement à identifier deux facteurs prépondérants pour expliquer le risque accru de dépendre de l'aide sociale: la situation d'emploi et la structure familiale (ménages monoparentaux et personnes isolées).

Le canton de Neuchâtel enregistre, après Genève, le taux de chômage le plus élevé de Suisse, avec une conséquence directe et quasi instantanée sur le recours au dernier filet de l'aide sociale, dans le cas où l'assurance-chômage n'est pas encore accordée (détermination du droit), est insuffisante ou refusée.

Sur le plan familial, le canton de Neuchâtel se singularise également par un taux de divortialité plus élevé que la moyenne suisse.

Compte tenu de ces deux critères aggravants et de la très forte et rapide dégradation économique que connaît le canton depuis quelques mois, force est de constater que le recours à l'aide sociale est en nette augmentation en 2009. Ce constat fait suite à deux années satisfaisantes sur le plan de l'évolution des charges d'aide matérielle (2007: -2,5%; 2008: +0,2%).

D'après les informations que le service de l'action sociale collecte auprès des services sociaux régionaux, ceux-ci ont enregistré un nombre plus important d'ouvertures de dossiers dès le 1^{er} trimestre 2009 déjà. La tendance s'est confirmée au trimestre suivant mais dans une moindre mesure. Il n'y a dès lors pas d'autre explication à rechercher dans l'augmentation du montant inscrit au budget 2010 au titre des charges d'aide individuelle que celle de l'adaptation à la réalité telle qu'elle est perçue dans le canton.

Dans le contexte de l'organisation de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel, la maîtrise des dépenses d'aide matérielle est l'affaire de toutes les collectivités publiques. Faut-il le rappeler, les autorités d'aide sociale sont communales ou intercommunales. Ce sont les services sociaux des villes et des régions qui interviennent au bénéfice des personnes éprouvant des difficultés matérielles et sociales. Et les charges sont assumées à 60% par les communes et 40% par l'Etat. C'est donc en étroite partenariat entre le canton et les communes que doivent être entreprises les démarches en vue d'élaborer des stratégies d'action.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que des représentants du canton et des services sociaux régionaux ont participé en 2009 à une étude de benchmarking sur l'aide sociale qui a permis de dessiner des lignes directrices et des "mouvements stratégiques".

Mais l'exercice est particulièrement complexe car il importe de ne pas s'arrêter uniquement aux éléments conjoncturels. Les défauts structurels de l'aide sociale doivent aussi être mis en exergue. Ce sont eux qui expliquent notamment que lors d'une période économique favorable, les dépenses d'aide matérielle ne diminuent que très peu. L'exemple des années 2007 et 2008 atteste cela. L'aide sociale a été conçue à l'origine comme une intervention subsidiaire (ultime recours) et transitoire (aide passagère). Or elle est devenue complémentaire et durable, en raison des lacunes avérées dans la politique sociale cantonale en amont et des restrictions successives imposées aux assurés lors des révisions législatives portant sur les assurances fédérales (assurance-chômage et assurance-invalidité).

Quoi qu'il en soit, face à la situation particulièrement préoccupante de l'évolution des charges d'aide matérielle en 2009 et très certainement en 2010, le Département de la santé et des affaires sociales entend explorer toutes les pistes envisageables, en collaboration avec les représentants des services sociaux communaux et intercommunaux. Un train de 22 mesures a déjà été élaboré et mis en application lors de la précédente législature. Par ailleurs, comme il l'a également annoncé dans son récent programme de législature, le gouvernement entend améliorer l'efficacité des mesures d'insertion sociale et professionnelle. Il entend ainsi développer un pôle unique de l'insertion socioprofessionnelle dans le but, à la fois, d'assurer une meilleure lisibilité du dispositif et de permettre une prise en charge coordonnée de la personne tout au long de son parcours.